



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE PARIS

Correspondance : 1-3 Rue de la Poterie - 93200 SAINT DENIS

Téléphone : 01 48 09 21 45

Courriel : secretariat@paris.tt.com - Site Internet : www.paristt.com

COMMISSION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE 17 OCTOBRE 2014

PRO C È S V E R B A L

Membres de la Commission présents : Guillaume Decreton – Erwan Guillou – Julien Joachim
- Benoît van Es – Romuald Delavergne - François Daniel

1. But de la « réunion »

Accepter ou non la demande de Dérogation de l'Association Manin Sports Paris Est envoyée le lundi 13 octobre 2014.

2. Rappel des faits

L'Association Manin Sports Paris Est demande une dérogation pour jouer sur 6 tables les matchs de D1, D2 ou D3 qui ont lieu dans leur gymnase le vendredi soir.

La raison invoquée est que des créneaux suffisants ne leur sont accordé (jusqu'à 22h30 maximum), ce qui ne leur permet pas de finir les rencontres dans le temps imparti, que ce soit sur 3 ou 4 tables.

3. La discussion

Seuls, François Daniel et Guillaume Decreton émettent des réserves, cela ne leur plait pas de devoir jouer sur 6 tables, du coup sans arbitres.

4. La décision de la Commission

Après vote, la Commission Sportive Départementale décide d'accepter la demande de dérogation à l'unanimité. Malgré tout, elle demande que l'Association Manin Sports Paris Est fasse en sorte de récupérer de meilleurs créneaux horaires.

Procès Verbal établi le 17 octobre 2014
Pour la Commission Sportive Départementale
du Comité de Paris de Tennis de Table